

Sequedin, le 12 octobre 2018.

Monsieur Sébastien CORSELIS

Secrétaire Local FORCE OUVRIÈRE
du Centre Pénitentiaire de Lille-Sequedin

À

Madame DECROIX Valérie

Directrice Interrégionale des Services
Pénitentiaire des Hauts-de-France.
123 rue Nationale
59800 Lille



Objet : Prime de Surencembrement.

LETTRE OUVERTE

Madame la Directrice Interrégionale,

Je me permets de vous solliciter concernant la prime de surencembrement pour l'année 2018 du Centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin et plus précisément du Quartier Maison d'Arrêt Hommes.

En effet depuis le début de l'année 2018, le taux d'occupation du quartier MA Homme du CP Lille-Loos-Sequedin atteint des records de densité carcérale : 171% en janvier, 175% en février, 178% en mars, 177% en avril, 174% en mai, 172% en juin, 177% en juillet, 173% en août, 172% en septembre et 171% en octobre, soit en moyenne une densité carcérale sur le Quartier MAH de 174%. Cela représente 758 personnes détenues pour 436 places théoriques.

Avant 2015, chaque année l'administration centrale décidait d'octroyer cette prime aux personnels de la maison d'arrêt de Lille-Sequedin excluant les secteurs non concernés par la surpopulation carcérale tels que le Quartier de Semi-Liberté d'Haubourdin, l'UHSI de Lille, le Quartier Maison Centrale et les personnels féminins permanents de la Maison d'Arrêt Femme. (Cf. note Chef d'établissement du 06/12/2012).

Depuis 2015, l'administration calcule le taux d'occupation des Maisons d'arrêt du CP Lille-Loos-Sequedin (MAH et MAF) ce qui a pour effet de diminuer le taux d'occupation des Maisons d'Arrêt en dessous des 150% nécessaires pour l'obtention de cette prime de 100 euros/brut payée en décembre de chaque année. Pour l'année 2018, la moyenne du taux d'occupation des Maisons d'arrêts du CP Lille-Loos-Sequedin atteint 148%.

Les deux bâtiments d'hébergement des hommes sont à saturation. Le quartier pré-accueil et le quartier d'observation et d'intégration servent à faire tampon, tant bien que mal.

Les conditions de travail pénibles pour les personnels de cette structure ne sont plus à démontrer. Les personnels ne comprennent plus leur administration qui devrait leur accorder la reconnaissance de leur travail quotidien. Ainsi, je vous demande d'intervenir auprès des services compétents afin que les personnels exerçant dans cet établissement puissent prétendre à ce complément forfaitaire.

Je sais pouvoir compter sur votre soutien ainsi que sur toutes les actions que vous pourriez mettre en œuvre dans l'intérêt des Personnels Pénitentiaires pour leur témoigner de votre sincère considération.

Dans l'attente d'une réponse favorable pour les personnels, je vous prie de croire, Madame la Directrice, en l'expression de ma parfaite considération.

Le Secrétaire Local,

Sébastien CORSELIS